

AUX : Candidats retenus pour la formation de Personne-ressource du volet Communautaire – Initiation en cyclisme

De : Simon Thériault, Maître Personne-ressource du PNCE en cyclisme

Date : 12 avril 2010

Sujet : Informations sur la formation de Personne-ressource, volet Communautaire – Initiation, 25 avril 2010, au TAZ – 8931 avenue Papineau Montréal, H2M 0A5

La FQSC coordonne, en collaboration avec l'Association cycliste canadienne, une formation de Personne-ressource pour le programme d'initiation communautaire qui aura lieu au TAZ à Montréal le 25 avril prochain. La formation sera présentée par Simon Thériault.

Qu'est-ce qu'une Personne-ressource ?

Les Personnes-ressources (PR) sont des individus clés qui aident à organiser et diriger le programme national de certification des entraîneurs et à offrir des ateliers de formation dans leurs provinces.

Le volet Communautaire – Initiation en cyclisme, c'est quoi ?

Le volet Communautaire – Initiation en cyclisme donne les bases du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour les entraîneurs qui travaillent ou travailleront principalement avec les cyclistes de niveau initiation, débutant ou pré compétitif et ce principalement au niveau régional. Les participants seront en majorité des enfants situés entre le niveau S'amuser grâce au sport et les premières étapes de S'entraîner à s'entraîner du Développement à long terme de l'athlète (DLTA). Ils devront savoir faire du vélo, être désireux de progresser et être ouverts à essayer la compétition.

Objectifs du programme :

- S'assurer que les participants vivent une expérience agréable, sécuritaire, adaptée à leur niveau et qui leur donne envie de poursuivre ;
- Aider le participant à développer des habiletés cyclistes de base qui seront utiles dans toutes les disciplines cyclistes et sur tout type de vélo ;
- Sensibiliser les participants à la compétition et leur montrer la voie à suivre s'ils souhaitent s'y engager.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Afin d'être considéré pour la formation de PR dans le cadre du volet Communautaire – Initiation, les candidats retenus ont rencontré les critères suivants :

- Avoir complété la formation Communautaire – Initiation en cyclisme et avoir obtenu le statu « entraîné » **OU** la certification au niveau 1 du PNCE en cyclisme (toute discipline) ;
- Avoir de l'expérience comme entraîneur auprès des jeunes, y compris une expérience dans le développement des habiletés cyclistes ;
- Avoir de l'expérience dans l'enseignement ou comme PR (PNCE, professionnel ou autre).

Tous les candidats retenus devront ou ont également satisfait à ces exigences :

- Être âgé, au minimum, de 18 ans au moment de la formation ;
- Capacité à démontrer une compréhension approfondie de la nouvelle structure du PNCE ;
- Intérêt et disponibilités pour faciliter et évaluer des entraîneurs en formation.

Suite à la réussite de la formation de PR, le candidat doit remplir les tâches suivantes avant de devenir une PR certifiée. Généralement, ces tâches comprennent :

- Co-animation d'une formation avec soit un autre candidat ou une PR certifiée ;
- Faciliter un atelier de façon autonome.

HÉBERGEMENT ET VOYAGE POUR LA FORMATION :

Les candidats sont responsables des frais engagés et associés aux arrangements de voyage, à l'hébergement et aux repas.



SOMMAIRE DE FORMATION :

- Dimanche 25 avril – Toute la journée (début 08h00 – 18h00) – Session en classe + vélo
 - 08h00-08h15 Introduction
 - 08h15-09h45 Guide de la Personne-ressource (les rôles et tâches de la PR dans le PNCE)
 - 09h45-10h30 L'entraînement de façon éthique
 - 10h30-10h45 Pause
 - 10h45-11h30 La compétition et ses règles
 - 11h30-12h30 La planification de la séance et la sécurité
 - 12h30-13h30 Dîner
 - 13h30-14h45 Séance d'entraînement #1
 - 14h45-15h45 Équipement et position de base
 - 15h45-16h30 Séance d'entraînement #2
 - 16h30-17h00 Conclusion

RÉMUNÉRATION DES PR LORS DES FORMATIONS LIVRÉES :

Déplacement – voiture privée

À l'intérieur d'un rayon de cinquante (50) kilomètres du lieu de résidence aller et le retour la PR ne peut réclamer de frais de déplacement à moins qu'il effectue ce déplacement à plus d'une reprise.

Au delà de cinquante (50) kilomètres: attribution de 0,37\$ du kilomètre de la résidence au lieu de la formation et également pour le retour: Si le kilométrage excède 500km (aller-retour), la location d'une automobile est privilégiée si la durée du déplacement se fait la même journée. Pour un déplacement excédant une journée, l'utilisateur doit préalablement obtenir l'autorisation de la FQSC quant à l'utilisation d'une voiture louée. Dans la plupart des cas, la location de voiture sera privilégiée à l'utilisation de l'automobile personnelle. Si l'utilisateur tient à utiliser sa voiture, il sera remboursé à 0,37 / kilomètre jusqu'à concurrence de 500km pour la première journée et pour un maximum de 300 km pour la deuxième journée.

Les per diem de repas

7\$	pour le déjeuner
13\$	pour le dîner
20\$	pour le souper

Honoraires

Habilités cyclistes de base + Allons rouler !	12,5 heures de formation
Habilités cyclistes de base + Habilités et tactiques	15 heures de formation
Les bases de l'entraînement	15 heures de formation
Prêt pour la course	15 heures de formation

Les critères qui déterminent le montant des honoraires sont le nombre de formations enseignées depuis 1995, le niveau de la formation (habilités cyclistes de base, habilités et tactiques, les bases de l'entraînement, prêt pour la course, etc.) ainsi que le niveau de certification de l'entraîneur dans l'ancien PNCE (2, 3 ou 4).

Taux horaire basé sur le nombre d'heure des formations

	1 à 10 formation(s)	11 à 25 formations	Plus de 25 formations
Habilités cyclistes de base + Allons rouler !	15\$ / heure	18\$ / heure	21\$ / heure
Habilités cyclistes de bases + Habilités & tactiques	Non-Applicable	Non-Applicable	Non-Applicable
Les bases de l'entraînement	Non-Applicable	Non-Applicable	Non-Applicable
Prêt pour la course	Non-Applicable	Non-Applicable	Non-Applicable

Dans le cas d'un entraîneur certifié niveau 4 ou 5, le taux horaire est majoré de 2\$.

AUTRES DÉTAILS POUR LA FORMATION :

La deuxième partie de la journée se déroulera à l'extérieur. Vos vélos (BMX, montagne ou route) devront être en bon état. Prévoir un habillement qui vous permettra de passer du temps à l'extérieur où les déplacements et les arrêts s'enchaîneront.

Pour toute autre question, bien vouloir communiquer avec Simon Thériault à stheriault@fqsc.net ou au 514.252.3071 #3560

